Sistel

Service Interprofessionnel
de Santé au Travail en Eure-et-Loir

21, Rue Camille Marcille
CS 70142
28008 CHARTRES Cedex

Tél. : 02 37 25 16 00
Fax : 02 37 30 26 33

Site internet : www.sistel.asso.fr
E-mail : chartres@sistel.asso.fr

PROCES-VERBAL
de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 23 mai 2022 pour l'exercice 2021

Le Président, François-Xavier HUILLE, ouvre la séance.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les adhérents présents, agissant soit en leur nom, soit comme mandataire. Il est constaté d'après la feuille de présence arrêtée par le bureau que 121 adhérents sont présents ou représentés correspondant à un total de 667 voix.

Tel que prévu à l'alinéa 3 et 4 de l'article 20 de nos statuts, la convocation et l'ordre du jour ont été insérés dans un journal départemental habilité à recevoir des annonces légales.
Les adhérents ont par ailleurs été convoqués par voie numérique.

François-Xavier HUILLE, Président, rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 mai 2021
- Rapport moral
- Rapport de l'activité
- Rapport de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Affectation du résultat
- Budget et cotisations relatifs à l'exercice 2022

1ERE RESOLUTION

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mai 2021 a été envoyé avec la convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2021 correspondant à l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2ème RESOLUTION

Rapport Moral

Monsieur François-Xavier HUILLE donne la parole à Thierry LESTURGEON car il estime ne pas être en mesure de présenter le rapport moral du fait de sa récente nomination à la Présidence de SISTEL.

Thierry LESTURGEON précise que le rapport moral et le rapport d'activité ne font qu'un, en effet le rapport moral est un document établi et présenté au cours de l'Assemblée générale annuelle pour rendre compte de la gestion de l'association sur l'année passée. Le rapport d'activité est un compte-rendu écrit afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous pouvons donc fusionner ces 2 points.

Lecture du rapport d'activité et de gestion

Thierry LESTURGEON présente le rapport d'activité et de gestion

I – SITUATION ET ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Le nombre d'entreprises adhérentes est de 7826 au 31 décembre 2021, c'est un nombre stable par rapport aux dernières années ; à savoir que 95% emploient moins de 50 salariés.
Les effectifs suivis sont eux-mêmes très stables (102 228) et se répartissent comme suit :

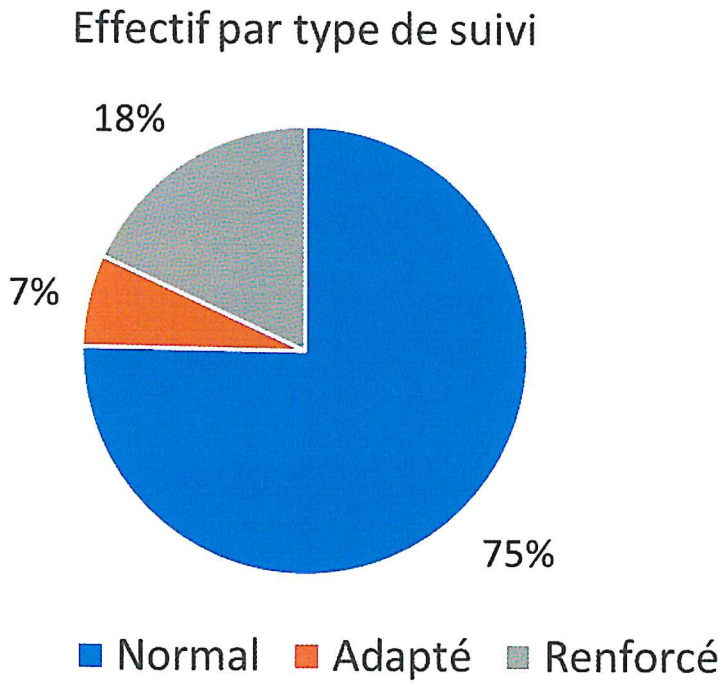

II – FAITS MARQUANTS

- Vaccinations (Covid)
- Mise en œuvre de la compétence Psychologie du travail
- Apparition des premières Visites de Fin de Carrière (8 VFC)
- Expérimentation des délégations de Visites de Pré-Reprise
- Organisation de VIP collectives (vers intérim)

Guillaume PASQUER témoigne le sentiment de sécurité qu'à généré la campagne vaccinale de SISTEL auprès de ses salariés et également sur la mise en place rapide de l'intervention de la psychologue Madame Stéphanie COPIN à la suite d'un grave accident intervenu au sein de son association, il se dit très satisfait de ce service.

III - CONSEILS EPI

Loïc de PARSCAU présente le service de conseils qui a vu le jour en 2019 pour l'acquisition, le port, l'entretien des EPI en passant par la sensibilisation et la mobilisation des salariés

Les EPI*, c'est quoi ? (*EPI : équipement de protection individuelle)

Les EPI sont des « dispositifs ou moyens destinés à être portés ou tenus par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ou sa sécurité ».

Dans notre mission de promouvoir la prévention des risques professionnels, SISTEL propose un service EPI.

Il permet de conseiller l'entreprise en matière de :

- Besoins (type de protections)
- De choix (fournisseurs, modèles)
- De stratégie (contrainte, sensibilisation, sélection)

Et conseiller les salariés en matière de :

- Compréhension de l'importance du port des protections
- Manière de les porter
- Conseils pour s'y habituer et travailler correctement avec
- Entretien

Les différentes étapes de l'accompagnement par le conseiller EPI de SISTEL, démarche comprise dans le cadre de la cotisation :

- Evaluer les risques par le biais de l'Equipe Santé Travail de SISTEL
- Déterminer la solution la plus pertinente (type, modèle, fournisseur) dans le respect des normes en vigueur,
- Rechercher un produit, un fournisseur en prenant en compte les cas particuliers (d'exposition, de mode opératoire, de morphologie, de handicap...)
- Faire tester et approuver grâce au prêt : direct par les échantillons fournis par les fournisseurs ou indirect par la mise en relation avec les fournisseurs
- Orienter l'entreprise vers les fournisseurs (communication des coordonnées, catalogue...), mais pas l'inverse.

Le plus de la démarche : une orientation vers une solution spécialement adaptée aux contraintes auxquelles sont exposées le ou les salarié(s) à leur poste de travail
Attention, il n'y a pas d'interaction commerciale (pas de devis d'établi, ni de négociation tarifaire de menée).

En 2021 David GIRARDEAU a réalisé 248 interventions qui ont concerné 1 828 salariés.

IV – MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Thierry LESTURGEON rappelle l'importance de la cellule maintien dans l'emploi qui est composée de 2 médecins, 1 infirmière, 1 ergonome, 1 assistante sociale et 1 assistante administrative.

Il est important de noter la participation des médecins à tour de rôle aux réunions mensuelles pour la Prévention de la Désinsertion Professionnelle de la Carsat.

Aurore HUET souhaite connaitre la perspective de recrutement des médecins et propose de déléguer à son infirmière d'entreprise la possibilité d'effectuer les visites d'embauche.

Thierry LESTURGEON indique que SISTEL met tout en œuvre pour le recrutement des médecins cependant la pénurie de cette profession est un fléau sur le territoire national et plus particulièrement dans la région centre. Il précise que l'opportunité de faire pratiquer les visites par les infirmiers(ères) d'entreprise est envisageable mais que ces derniers sont sous la responsabilité du médecin du travail qui est le seul légitime à valider que toutes les conditions requises sont réunies et à établir un protocole.

Laurence CHAMBOLLE-DOUCET approuve la téléconsultation et souhaite qu'elle s'intensifie.

Thierry LESTURGEON informe que la pandémie du COVID a accéléré cette pratique, en effet SISTEL a pratiqué la téléconsultation en mode assisté c'est-à-dire avec l'aide d'un infirmier de SISTEL auprès du salarié. Cette procédure fait l'objet d'un groupe de travail afin d'élaborer un protocole adapté.

Isabelle CHIRON approuve ce développement et propose la participation de l'infirmier d'entreprise lorsque la société en dispose.

Odile GONSARD, Responsable Administratif et Financier, fait la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.
Le bilan Actif et Passif n'apporte aucun commentaire. Le détail des acquisitions est présenté. Le compte de résultat fait ressortir :

Produits d'exploitation en neutralisant la livraison à soi-même : 10 187 970.00 €

Charges d'exploitation (comparaison H.T.)

Total charges 2021 (en neutralisant la livraison à soi-même 1 037 583 €) : 9 886 332.64 €

Répartition des postes principaux :

	2021	2020
Frais d'exploitation	1 876 319.87	1 486 688.77
Appointements & charges	7 258 059.35	6 470 511.66
	9 134 379.22	7 957 200.43
Dotation amortissements	559 626.00	463 782.99
CVAE et CFE	82 723.00	127 964.00
Taxe d'apprentissage	31 598.00	29 279.00
Taxes foncières	67 835.27	59 231.05
Provision créances douteuses	14 171.50	15 069.78
	9 886 332.64	8 652 527.25

Résultat comptable de l'exercice : **+ 247 705.87**

Sistel

Rapport du Commissaire aux Comptes

Lecture est donnée du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels par Monsieur BAUD en qualité de représentant de la SAS STREGO Audit qui certifie que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

La résolution approbation des comptes est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport spécial

Lecture est donnée du rapport spécial sur les conventions réglementées de notre association par le Commissaire aux comptes Monsieur BAUD en qualité de représentant de la SAS STREGO Audit, les termes du rapport informent :

« En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les données de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application des dispositions de l'artivleL612.5 du code de commerce complétées par l'article L.4622-15 du code du travail, nous avons été informés de l'exécution des conventions suivantes, qui ont été autorisées au cours de l'exercice écoulé.

Relations avec le Président ou d'autres administrateurs

Personnes concernées :

*Didier GARNIER en qualité de représentant de la Société Chartraine d'Electricité dite « SCE »,**
Yvette PIZETTE en qualité de représentante de la société PIZETTE,
Jack LE CLAINCHE en qualité de représentant de l'entreprise Jack LE CLAINCHE.

Nature et modalités de la convention :

Dans le cadre de travaux de réhabilitation intérieur situés au 1er étage du centre administratif de CHARTRES, l'association a mis en place une procédure d'appel d'offre, volontaire confiée au cabinet d'architecte retenu pour le marché concerné. A l'issue de la procédure, est sélectionnée l'offre économiquement la plus avantageuse (mieux disante), appréciée en fonction de critères qualité-prix qui font eux-mêmes l'objet d'une pondération.

Opérations de l'exercice :

Les marchés retenus HT sont les suivants :

Société SCE
Lot électricité CFO-CFA *110 000 €*
Lot chauffage VMC-CLIM plomberie *124 000 €*

Total *224 000 €*

Société PIZETTE
Lot menuiseries extérieures et rideaux intérieurs *106 750 €*

Entreprise Jack LE CLAINCHE
Lot peinture et sols souples *57 563 €*

Cette résolution est mise aux voix.

François-Xavier HUILLE explique qu'il souhaite s'abstenir dans l'approbation de cette résolution ne connaissant pas les modalités de ces conventions. Il s'étonne que les administrateurs puissent être acteurs dans leur fonction de chef d'entreprise et parallèlement en tant qu'administrateur.
Après délibération, **Abstention** : de François-Xavier HUILLE (VERRETUBEX), Isabelle CHIRON (VORWERK) , Michel-Dominique PHILIPPE (MICHEL DOMINIQUE PHILIPPE), Denis BRICHET (DENIS BRICHET), Isabelle LOBROT (ALM), Éric GODFRIN (ATOUT HUISSIER), Laurent GUILBAUD (BGE), Jean-Pierre STRUPIECHONSKI (LA RELUISANTE), Vanessa BARTEAU (CABIENT JURIDIQUE CHARTRAIN), André BELLAMY (MAIRIE DE DANGERS), Carole GAGNOL (ESMP KARATE), Martine MOHLTAR (CCAS CHARTRES),**Pour** : Chantal LE FRANCOIS (CCI EURE ET LOIR), Laurence CHAMBOLLE-DOUCET(CD 28), Aurore HUET (INTELCIA), Guillaume PASQUER (CHATEAU DES VAUX).

Pascal de COCK souhaite témoigner après le vote qu'il s'est toujours abstenu de prendre part depuis son mandat d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du SISTEL au vote de ces conventions car il estime que le conflit d'intérêt subsiste et trouve cela regrettable.

Il est rejoint par une partie de l'assemblée, Éric GODFRIN propose de mettre à un ordre du jour d'un prochain Conseil d'Administration une délibération afin d'entériner la règle qu'aucune entreprise appartenant à un membre du Conseil d'Administration ne puisse répondre à un appel d'offre de SISTEL.

3ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral, le rapport de gestion, et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un résultat net comptable de 247 705,87 €
Elle approuve les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports
L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter l'excédent net de l'exercice qui s'élève à la somme de 247 705,87 € au compte « autres réserves ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sistel

5ème RESOLUTION

Odile GONSARD présente le budget de l'exercice 2022 et rappelle les taux des cotisations pour l'exercice 2022 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2021.

- Per capita : 78 €
- Supplément SIR : 28 €
- Supplément Car : 0 € (versus 14 €)
- Imputation (absence non excusée) : 78 €
- Facturation nouveau salarié (adhérent connu) : 50 %
- Droits d'adhésion forfaitaire : 50 € (versus 62 €)
- Suppression du droit d'adhésion proportionnel de 31 €
- Tarif spécifique pour alternants : 40 €

Le budget 2022 fait ressortir une perte de 468 068 €.

Le montant total des recettes envisagées est 9 579 230 €

Le montant total des dépenses envisagées est 10 047 298 €, se répartissant ainsi :

Charges d'exploitation	1 777 600 €
Charges de personnel	7 488 824 €
Taxes diverses	244 144 €
Amortissement	521 730 €
Charges financières	15 000 €

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la présentation du budget et les cotisations relatifs à l'exercice 2022 approuve celui-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

François-Xavier HUILLE admet que la mise à disposition d'un car au sein d'une entreprise pour des visites permet d'éviter les absences injustifiées qui sont malheureusement imputées à l'employeur malgré les différentes relances faite au salarié pour rappeler la date et l'heure de la convocation à la visite médicale.

Chantal LE FRANCOIS le rejoint sur la difficulté des employeurs de la prise de conscience obligatoire d'un rendez vous de la médecine du travail par le salarié.

Isabelle CHIRON rappelle que la responsabilité incombe à l'employeur et indique qu'un salarié peut être sanctionné.

Guillaume PASQUER souhaite avoir une confirmation que le nouveau système de facturation per capita sort les petites entreprises du système de répartition, ce qui engendre un coup plus onéreux sur celles-ci ?

Thierry LESTURGEON explique que ce mode de calcul avantage certaines entreprises au détriment d'autres. La taille peut être un facteur mais n'est pas le seul, par exemple beaucoup de petites entreprises bénéficient désormais de la gratuité du centre mobile (le car).

Isabelle CHIRON interpelle sur ce sujet, elle affirme qu'a contrario lorsque les grosses entreprises avaient une cotisation à la masse salariale elles cotisaient plus sans pour autant avoir des avantages de service de la part de SISTEL.

Thierry LESTURGEON confirme que dans chaque mode de cotisation il y a des avantages et des inconvénients pour les uns et les autres.

Chantal LE FRANCOIS souhaite une communication plus appuyée pour exploiter tout le panel des activités de SISTEL.

Une discussion s'engage sur les moyens de communication. (Site internet, newsletter etc...).

A titre d'illustration, le Directeur Adjoint monsieur Loïc De PARSCAU présente la reprise des « ateliers 12/14 », dont la prochaine édition le 14 juin est déjà complète et fera l'objet d'une session supplémentaire le 12 juillet 2022.

✧✧✧✧

Le Président remercie les adhérents présents ou représentés, de leur confiance exprimée aux membres du Conseil d'Administration.

Le Président lève la séance à 17 h 40.

✧✧✧✧

Le Président du Conseil d'Administration
François-Xavier HUILLE